

La loi sur le cautionnement au Conseil des Etats

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 576

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263841>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Voyons d'abord les circonstances personnelles de ces dernières: immédiatement nous pouvons constater qu'une très forte proportion d'entre elles sont célibataires, soit 95 % des employées de bureau et 93 % des vendeuses. Le nombre des divorcées l'emporte sur celui des femmes mariées et des veuves dans la proportion de 3 % contre 0,5 % et 0,75 % pour les employées, et de 3,25 % contre 2,5 % et 1,25 % pour les vendeuses. Ces dernières débutent très jeunes dans la profession, preuve en soit ces 31 petites vendeuses de moins de 20 ans (sur 394), tandis que 15 employées de bureau seulement n'ont pas atteint leur majorité (sur 1281). Le plus grand nombre a entre 20 et 30 ans (698 employées et 236 vendeuses). Il est à remarquer que 46 des premières et 14 des dernières travaillent après 50 ans.

Exception faite de 35 employées et de 4 vendeuses qui passent la journée hors de ville, c'est à Zurich que les participantes à l'enquête travaillent et demeurent. Une énorme majorité d'entre elles y sont établies depuis 20 ans et davantage. Il s'avère que plus de la moitié de ces travailleuses habite le domicile paternel. Ce fait est bien compréhensible: à côté des facilités découlant de la vie en famille, elles y trouvent un avantage éco-

nomique. Et d'autre part, la famille reçoit avec plaisir le petit appoint que la pension de la travailleuse apporte à son budget. 20 % des employées de bureau ont leur propre ménage, dont 101 d'entre elles, sur 254, s'occupent entièrement seules; 7 bénéficient de l'aide d'un membre de leur famille, 64 ont une domestique toute la journée et les autres sont secondées de temps à autre par une femme de ménage ou un membre de la famille. Par contre, 14 % seulement des vendeuses a son chez soi, dont 30 sur 56 s'occupent elles-mêmes, 18 avec le secours d'un membre de la famille. 8 seulement peuvent s'offrir de l'aide rétribuée. Très minime est la proportion des travailleuses logées et nourries par leurs patrons. Enfin, les 254 autres employées et les 91 autres vendeuses vivent en pension ou en chambre.

Les formulaires de l'enquête posaient des questions très précises sur les gains annuels. Plus de la moitié des employées de bureau accuse un salaire supérieur à 3.000 fr. Pourtant, la rémunération la plus fréquemment reçue (21 % des cas), est comprise entre 2.500 et 3.000 fr., soit de 208 à 250 fr. par mois. 19,5 % des employées touchent 291 à 333 fr. par mois. Les salaires au-dessus de 500 fr. sont rares, un seul est supérieur à 750 fr.

par mois.

La situation financière des vendeuses est, par contre, moins favorable. Le 81 % des salaires n'atteint pas 3.000 fr. et les sommes les plus fréquemment citées (31 % des réponses) sont comprises entre 2.000 et 2.500 fr. C'est ainsi qu'un tiers des vendeuses reçoit 166 à 208 fr. par mois de 166 fr. La rémunération maximale ne dépasse pas 540 fr. par mois.

(Il est probable que cette différence de gain entre ces deux professions provient en partie de ce qu'un plus grand nombre de réponses émanent d'employées âgées et de vendeuses très jeunes, ainsi que nous l'avons constaté plus haut).

Les sommes que les travailleuses de ces deux professions sont appelées à déboursier pour leur entretien et leur logement varient entre 600 et 3.000 fr. Pour celles qui demeurent chez leurs parents, les chiffres les plus fréquemment cités sont de 1.200 à 1.600 fr., tandis que, parmi leurs collègues logées hors du logis paternel, ils sont quelque peu supérieurs. Quant à celles qui vivent chez elles, le questionnaire ne leur prescrivait pas d'indiquer le montant des dépenses de leur ménage. A toutes, par contre il demandait si elles s'étaient assurées contre le chômage, la maladie ou les

accidents? or la presque totalité a contracté assurance chômage et maladie, et un tiers seulement, assurances-accidents.

(A suivre)

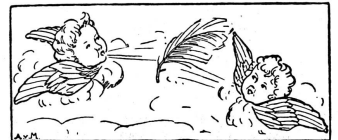
M. G. de M.

La loi sur le cautionnement au Conseil des Etats

Nos lectrices n'ont pas perdu de vue la campagne auprès des Chambres fédérales menée par les organisations féminines, tant nationales que cantonales, à l'occasion de la révision de la loi sur le cautionnement. Il s'agissait, comme l'on s'en souvient sans doute, de faire insérer dans le nouveau texte une disposition protégeant l'un des conjoints — et dans la pratique, cela est presque toujours la femme — contre les largesses imprudentes de l'autre conjoint, qui, trop souvent par faiblesse ou vanité, se laisse entraîner à donner une signature, pouvant être cause de ruine pour sa famille: que de récits chagrins de nous ne pourrait-elle pas faire sur des faits lamentables survenus dans son entourage, à la campagne surtout!

La modification proposée avait été adoptée par le Conseil National, mais était restée accrochée au Conseil des Etats, toujours plus conservateur et craintif des nouveautés (voir ce qui se passe actuellement au sujet de la protection des travailleurs à domicile!). Le 18 septembre enfin, notre Chambre Haute a voté par 21 voix contre 15 le texte suivant, bien compliqué et restrictif, mais qui n'en constitue pas moins une réforme dont nous pouvons nous féliciter:

Un conjoint qui ne vit pas sous le régime de la séparation de biens ne peut souscrire un cautionnement valable qu'avec l'approbation écrite de l'autre conjoint. Cette disposition n'est pas valable quand le conjoint qui cautionne est inscrit au Registre du commerce dans le sens de l'art. 39 de la loi sur la poursuite pour dettes. Si le conjoint refuse son consentement sans motif suffisant, les autorités compétentes peuvent autoriser l'époux à cautionner sans le consentement de l'autre conjoint.



DE-CI, DE-LA

Un beau jubilé.

Les journalistes de la ville fédérale ont nommé membre d'honneur de leur Association, à l'occasion de l'anniversaire de ses soixante-dix ans, une de leurs collègues. Mlle Ilse Hohl. Celle-ci pratique le journalisme depuis cinquante-trois ans! ayant débuté dans cette passionnante, mais usante carrière à l'âge de dix-sept ans, comme secrétaire de son père, déjà journaliste lui-même. Il est réconfortant de lire les hommages qui, de tous côtés, ont été rendus à Mlle Hohl à cette occasion par ses confrères, qui trouvent ainsi qu'ils savent apprécier le mérite, le talent, l'expérience, la conscience professionnelle — même si c'est chez une femme que ces qualités sont réunies!! Pas un n'a songé à dire qu'elle prenait au Palais fédéral la place d'un homme! et

IN MEMORIAM

Le professeur Edouard Claparède

Ce n'est pas seulement la science qui est mise en deuil par le départ prématuré de cet homme, dont la réputation avait bien largement dépassé les frontières de notre pays, mais aussi, et avec ses nombreux amis et anciens élèves, notre féminisme suisse-romand. Edouard Claparède appartenait en effet à une famille trop préoccupée de progrès, d'équité sociale, de dévouement à la chose publique, pour que les principes qui inspirent notre mouvement n'y fussent pas soutenus et défendus par chacun de ses membres. Beau-frère d'Auguste de Morsier, auquel notre féminisme doit plus qu'on ne le dira jamais; mari d'une femme, dont l'activité pacifiste, littéraire, philosophique et historique nous fait honneur, à nous autres femmes, le professeur Claparède a toujours, et en toutes circonstances, apporté à nos revendications un appui aussi large qu'effectif. Depuis quelque trente ans que celle qui signe ces lignes a été amenée à collaborer avec les hommes et les femmes de valeur qui défendaient nos idées, toujours, à chaque occasion importante, elle savait pouvoir compter sur son concours: initiative populaire ou campagne pour le suffrage féminin, création sociale nouvelle à lancer, conférences à présider ou à prononcer, il ne refusait jamais de prêter l'autorité de son nom et de sa personnalité, et les exemples se pressent abondants dans notre pensée, alors que nous écrivons ceci: faut-il rappeler telle brillante conférence aux étudiants de l'Université de Genève sur le féminisme? sa participation active à la création de l'Ecole d'études sociales pour femmes? son patronage d'honneur à nombre de Comités d'action féministe? et nous en oublions certainement en écrivant ces lignes sous le coup de la triste nouvelle.

D'autre part, et du fait de son activité en matière de psychologie pédagogique, Edouard Claparède a beaucoup fait aussi pour la cause des femmes. L'un des fondateurs en 1912 de l'Institut J.-J. Rousseau, il a de la sorte exercé une influence considérable sur plusieurs générations de

femmes et de jeunes filles, ses élèves, qui se réclament à travers le monde de son enseignement, auxquelles il a véritablement appris à travailler, et qu'il a contribuées à diriger vers la carrière pédagogique et à en connaître mieux les joies profondes. Si tant d'éducatrices distinguées sont sorties de cette pépinière de Genève, n'est-ce pas pour une bonne part parce que ce professeur, qui n'était pas seulement un savant, mais un homme de cœur, avait su les orienter vers les méthodes par lesquelles elles pourraient le mieux répondre à l'appel de leur vocation?

Un deuil cruel — la mort de son fils qui promettait de suivre ses traces, enlevé à peine l'âge de trente ans atteint — puis les événements politiques de ces dernières années, et l'affreuse guerre enfin l'avaient prématurément vieilli. Les parti-pris, les compromissions, les petites lâchetés d'une opinion publique souvent injuste parce que mal renseignée le faisaient beaucoup souffrir. Il eut le courage de le dire, et nous nous souvenons de ses conférences — l'une notamment à l'Association pour le Suffrage — et de ses articles sur ce sujet, dans le *Message social* en particulier, qui furent un réconfort et un encouragement pour beaucoup.

A Mme Claparède, fidèle amie de notre journal depuis bientôt trente ans, et à toute sa famille, vont nos pensées de chaude sympathie et de vif chagrin, comme l'expression de notre regret personnel.

E. Go.

Mme J. Leuba

Inclinons-nous avec respect et douleur sur la tombe récemment fermée de celle qui fut la grande animatrice du suffrage féminin à Leysin.

Dès le 18 avril 1926 (date à laquelle la sous-section d'Aigle devint la section de Leysin) Mme Leuba assumait pendant quatorze ans, avec une compétence et une dignité admirables, les fonctions de présidente du groupe. Très au courant des questions intéressant les féministes, elle leur insufflait le courage et le goût de l'action. Elle appela, dans notre localité, de brillantes conférencières, d'excellents conférenciers qui apportèrent le précieux appoint de leur expérience.

Mme Leuba faisait avec intelligence l'examen de tous les problèmes pouvant intéresser les femmes. Nous nous souvenons toujours des sujets mis par elle à l'étude et des comptes-rendus vivants qu'elle fit des assemblées auxquelles elle assista fidèlement en qualité de déléguée. Aucune question ne la laissait indifférente et, avec un enthousiasme généreux et une foi magnifique, elle prenait parti pour la justice et pour le bien.

Son jugement clair et son esprit pratique lui firent entreprendre la tâche admirable de faire vivre cette « Maison des Mères » qui fut son œuvre maîtresse. Pour permettre aux mères fatiguées de venir se reposer à bon compte à la montagne, Mme Leuba organisa des concerts, des représentations théâtrales, et constitua ainsi un fonds qui se maintint, maintenant encore, de laisser ouvert ce refuge hospitalier.

La crise qui sévit si durement à Leysin, puis la guerre, mirent en veilleuse l'activité du groupe. Mme Leuba, atteinte par la maladie, ne perdait pourtant pas courage. Elle réunissait, de temps à autre, le comité et le mettait au courant du travail accompli.

Elle s'en est allée, nous laissant le souvenir de son âme vibrante et l'exemple d'une vie consacrée entièrement à une activité féconde qui, bien après sa mort, portera encore ses fruits.

J.

Mlle Colomb

Le 26 septembre est décédée, à Tolochenaz, après une longue maladie, Mlle Emilie Colomb, une femme aux grandes qualités de cœur et d'esprit. Elle fut, avec Mme Gillibert-Randin, une des fondatrices, en 1930, de l'Association agricole des femmes vaudoises et pendant dix ans sa secrétaire entendue, compétente, ponctuelle et dévouée. Elle occupa également de l'Union des femmes de Morges, de la vie paroissiale, des œuvres sociales de Morges, tout en dirigeant un domaine, tout en étant chef de famille. Elle est littéralement morte à la tâche tant étaient grande son activité et total son dévouement. Nous disons notre vive sympathie à ses sœurs.

S. B.



Une école de recrues féminines

On a beaucoup parlé ces jours-ci, de la femme-soldat, et l'on a appliqué parfois à ce terme un sens péjoratif, car l'on s'est mépris sur le genre de formation que l'armée vient de donner à celles qui ont participé au cours d'introduction des Services complémentaires. Il est bon d'y revenir, une fois pour toutes afin d'écarter tout malentendu.

Lors du recrutement par les cantons des femmes âgées de 18 à 60 ans, qui mettaient spontanément leurs forces, leur intelligence et leur cœur à la disposition du pays, une sage sélection a été faite afin de placer «the right woman in the right place». Les moins de trente ans, attirées par le mystère de la prospection des airs, s'engageaient comme guettes d'avion, ce qui exige un bon œil, une bonne oreille et de la rapidité d'exécution; d'autres furent versées dans les services d'administration, de chancellerie, de téléphone, selon leurs aptitudes; d'autres enfin dans l'assistance sociale, la cuisine, les recommandations.

Des instructions précises stipulaient que celles se rattachant à la catégorie A seraient mobilisées en tout temps pour une

durée indéterminée, et quel que soit le coin le plus reculé de la Suisse, où on les appellerait. Les secondes: catégorie B ne quitteraient pas leur canton. Enfin celles dites «conditionnelles» ne s'engageaient qu'en cas de guerre ou d'invasion de notre pays.

Toutes furent également surprises de recevoir, à la fin de l'été un «Ordre de marche» leur intimant l'ordre de se présenter le 2 septembre sur la place de la gare d'une petite ville d'un de nos cantons primitifs, avec un équipement spécial: windjack, costume de gymnastique; il y avait là de quoi inquiéter les plus âgées!

A l'heure fixée, le train, toutes portières ouvertes, livre passage aux cohortes féminines, venant de Genève, des cantons de Vaud, de Fribourg, du Valais et à quelques isolées du Tessin. Elles se groupent aussitôt par canton, dont les contingents respectifs rivalisent d'importance les uns avec les autres pour former un magnifique apport du pays romand: plus de 400 femmes résolues, quelle qu'en soit la rigueur, à «faire leur école de recrues»!

La première épreuve — pour les femmes sédentaires — fut une marche de trois quarts d'heure pour gagner leur cantonnement. Je m'amuse, aujourd'hui, à évoquer les pittoresques incidents dont chacun de nos treize jours fut fertile. Je revois le chemin parcouru le 2 septembre d'abord, puis en sens inverse le 14 septembre! Certes les habitants qui nous accueillirent, voyant défiler dans leurs rues le 3^e cours des Services complémentaires, le premier auquel participaient des Romandes, ont dû difficilement reconnaître dans celles qui, escortées de leurs instructeurs, repartaient vêtues de la blouse gris-vert, le pas

cadencé, le regard fier, le visage débarrassé de tout maquillage, les recrues du premier jour! Plusieurs d'entre-elles, en effet, aux toilettes bigarrées, aux talons hauts, aux lèvres soulignées d'une barre rouge et aux ongles cramoisés, avaient été saluées au passage avec une certaine réprobation.

Que fut ce cours? En réalité une «école de recrues» d'où seul le maniement des armes était exclu. Diane à 5 h. 30, appel en chambre, à 21 h. 30, extinction des feux à 22 h. Et entre ces heures-limites, la troupe passe d'un exercice à l'autre. C'est d'abord, dans le parc qui regarde le cirque des hautes montagnes, la gymnastique matinale qui assouplit le corps et le met en état de résistance pour les épreuves de la journée, le déjeuner rapide sur les longues tables où l'on fait circuler des boissons chaudes et le bon pain... fédéral!

A l'appel principal, les 2 compagnies, représentant 16 groupes, se présentent au «garde à vous fixe» devant leurs chefs, puis chacune reçoit la préparation pour le service auquel elle se destine. C'est ainsi que les assistantes sociales firent pendant 2, 3, 4 heures de théorie, des problèmes savants pour calculer les subsides auxquels un soldat mobilisé et sa famille ont droit. Elles furent initiées au fonctionnement des secours militaires officiels, des caisses de compensation pour perte de salaires, des O. S. A. (œuvres sociales de l'armée). L'appoint qui les instruisait avec tout son cœur et son dévouement, déversa sa science sur des élèves qui servaient plus tard dans des E. S. M. où elles travaillèrent, en collaboration peut-être, avec un aumônier.

Cet enseignement est coupé par l'école militaire pratique, où l'on opère des rassemblements affo-

lents pendant lesquels l'on tremble de perdre sa place! des «conversions» où certaines s'obstinent à tourner à droite quand la voix tonitrueuse du premier lieutenant ordonne «à gauche...» Quel émoi pour celle qui doit s'annoncer parce qu'elle a commis une faute, et qui balbutie «Mon capitaine, mon premier lieutenant, S. C. une telle» en raidissant son corps dans un magnifique «garde à vous!» Puis on interrompt ces exercices pour mettre le «training» ou les «shorts», et aller en colonne au terrain de jeux jouer au ballon sous la direction experte d'une monitrice. Plus tard, ce sera peut-être la théorie militaire qui apprendra à distinguer les grades, les armes, la composition d'une division... J'entends encore le «S. C. debout!» qui retentit un jour au réfectoire, le «Garde à vous fixe» commandé d'une voix sonore et notre commandant de cours, le capitaine H. dire au Général Guisan qui vient d'entrer: «Mon Général, je vous annonce le cours des S. C.!»

J'ai la tête pleine des chansons qui entraînent nos groupes pendant nos marches. *Le peuple des bergers, C'est si simple d'aimer. Là haut sur la montagne, etc.* etc. etc. nous conduisant à des points de vue admirables où l'on fait halte, le commandant célèbre les beautés de notre pays, nous renseigne sur sa topographie et fait passer dans nos âmes un souffle patriotique.

La journée s'achève par un dernier rassemblement et par les rapports des chefs de groupe, puis du commandant de compagnie — une femme — aux officiers supérieurs. Et quand l'ordre attendu «Rompez» est prononcé, les S. C. se précipitent au village voisin pour jouir d'une heure de licenciement.